

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-456

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110025-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2025-456

**Fond d'aides aux jeunes (FAJ)- Actions collectives - Subventions - Décision -
Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Le FAJ fait partie des **compétences obligatoires de Bordeaux Métropole** depuis le 1er avril 2017. Il a pour objectif de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes métropolitains de 18 à 25 ans en difficulté. Le FAJ soutient notamment des actions collectives à destination des jeunes en vue d'une insertion (logement, formation, accès à l'emploi...) pour un **montant total de 142 000€**, conformément au budget voté en 2025.

17 demandes de subvention ont été déposées pour l'année 2025 (soit une hausse de 40% par rapport à 2024). Cinq structures ont déjà été financées dans le cadre des décisions prises par délégation pour un montant total de 53702€. Ainsi, le montant restant disponible est de 88298€.

Les quatre projets proposés pour une subvention dans le cadre du FAJ sont :

1/ Projet d'accompagnement social au logement porté par l'association le Prado

Ce projet consiste à proposer des **mesures d'accompagnement social au logement à 30 à 40 jeunes de 18 à 25 ans**, sans étayage familial et/ou social, inscrits dans des démarches d'insertion et d'autonomie et en situation d'hébergement précaire. Le nombre de **jeunes en hébergement précaire** à l'échelle métropolitaine est en constante augmentation. Ils représentent près de 60% des bénéficiaires du FAJ et plus de 80% des jeunes accueillis par le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) porté par l'association le Prado. Parmi les jeunes accompagnés par le CLLAJ en sous location, 80% quittent ce dispositif pour un logement autonome.

30 à 40 jeunes pourront être accompagnés grâce à ce financement, le coût de la mesure s'établissant à un peu plus de 100€/mois, soit un coût inférieur à une mesure d'accompagnement social lié au logement classique.

L'accompagnement proposé par le CLLAJ comprend une **aide à la recherche de logements** (captation, accompagnement budgétaire, démarches administratives liées à l'entrée, aides éventuelles), à **l'entrée dans les lieux** (ouverture des compteurs, mensualisation des charges, ameublement, etc.) et à **la prise de logement** (droits et devoirs du locataire...). La durée de l'accompagnement est de 3 mois (renouvelable 3 fois).

Ce projet s'inscrit en **complémentarité du « Pack AJIL » porté par Bordeaux Métropole en collaboration avec l'Etat dans le cadre du plan « Logement d'abord »** qui propose des aides financières en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des jeunes.

Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 364 572 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget de l'action
Budget global	364 572 €
Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	50 000 € soit 13.71%
Autres financements / budget global	FSL : 314 572 € soit 86%

2/ Projet "Dyna'Meet" de l'Espace textile rive droite

Ce projet vise à proposer un **programme d'accompagnement rémunéré d'un mois à des jeunes très éloignés du monde professionnel**. Porté par **six structures de l'insertion sociale et professionnelle**, le programme de 70h comprend la découverte d'un secteur professionnel (couture ou restauration), un accompagnement au développement de compétences psychosociales à travers le sport ou le théâtre, et un travail sur le projet professionnel (rencontre de professionnels, ateliers CV, etc.). Depuis son lancement il y a 3 ans, le programme présente des **résultats très satisfaisants en termes d'accès à l'emploi ou de reprise de formation**. La subvention vise à financer spécifiquement la **rémunération de 10 jeunes**.

Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 87 000 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget de l'action
Budget global	87 000 €
Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	10 000 € soit 11.49%
Autres financements / budget global	Cités éducatives Cenon et Lormont : 35 000 €, région Nouvelle Aquitaine : 30 000 €, Dons : 12 000 €

3/ Boussole des jeunes par le CRIJNA

La Boussole des jeunes est une **plateforme en ligne** impulsée à l'initiative de l'Etat pour **lutter contre le non-recours aux droits des jeunes**. Déployée localement depuis fin 2023 par le CRIJNA, la plateforme regroupe une **offre de services autour de l'emploi, du logement, la formation et la santé**. Près de 1500 recherches et 179 demandes de contact ont été réalisées sur la plateforme à l'échelle de la Métropole.

Ce projet a précédemment été soutenu par le FAJ métropolitain à hauteur de 5 000€ en 2022, puis en 2024. La Boussole des jeunes étant **au cœur du Schéma départemental de la jeunesse**, le financement de la plateforme permet à Bordeaux Métropole de participer au pilotage du schéma aux côtés du Département, de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 5 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 49 500 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget de l'action
Budget global	49 500 €

Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	5 000 € soit 10.10%
Autres financements / budget global	Etat : 14 326 €, Département : 5 000 €, CAF : 5 000 € et MSA : 5 000 €

4/ Lever les freins des jeunes en habitat solidaire par l'Atelier graphite

En partenariat avec AGIR 33 et Jeunesse habitat solidaire, l'association propose d'animer des ateliers **“Citoyens de demain”** afin de **lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes résidant en Habitat Jeunes** (freins administratifs et numériques). Co-construits et animés par un juriste et une spécialiste en Français Langue Etrangère, les ateliers porteront sur trois thèmes : l'emploi (initiation au droit du travail, réseau d'aide à l'emploi), le logement (comprendre un contrat de bail, demande de logement social) et la participation citoyenne (participation à la vie collective, payer ses impôts). Il est envisagé d'organiser **20 ateliers au bénéfice de 240 jeunes**.

Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 18 000 €. Le projet est déjà financé par Bordeaux Métropole (dans le cadre de la politique de la ville) à hauteur de 10 000€, et il est proposé d'attribuer une subvention au titre du FAJ à hauteur de 4 400€.

Principaux indicateurs financiers

	Budget de l'action
Budget global	18 000 €
Participation de BM au titre du FAJ / Budget global	4 400 € soit 24.44 %
Autres financements / budget global	Etat : 3 000 € Bordeaux Métropole (politique de la ville) : 10 000€

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2017-181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

VU la délibération n°2020-461 du 27 novembre 2020 portant sur le nouveau règlement d'intervention du FAJ métropolitain,

VU les demandes de subventions formulées,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole au titre de sa compétence Fonds d'aide aux jeunes participe au financement d'actions collectives pour les jeunes,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre du Fonds d'aide aux jeunes pour les actions collectives aux porteurs de projets pour un montant total de 69 400 €, telles que détaillées ci-

dessus ;

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes, sur le budget principal 2025 – chapitre 65, compte 65748 fonction 424 ;

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer tout document intervenant dans le cadre de la présente délibération ou en découlant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Monsieur CHAUSSET, Madame CHOPLIN, Madame DELATTRE, Madame FERREIRA, Monsieur GUENDEZ, Madame HELBIG, Madame JAMET, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame RECALDE, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,